

## COMMUNE DE SEGUR-LE-CHATEAU

Conseil Municipal  
Séance du mardi 26 juillet 2022

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

\*\*\*\*

Affiché en exécution de l'article L. 2121-25  
du Code des Collectivités Territoriales

**Présents** : POURCHET Roland, DESMOULINS Muriel, VIGNAL Sonia, POURRE Jacky, DESMOULINS Michel, LABONNE Jean-Louis, BERINGS Ludgerus, PIERRE FRANCOIS Emmanuel, DELAHAYE Diana

**Absent excusé** : DAVID Pierre, pouvoir à DESMOULINS Muriel  
DELAHAYE Diana a été désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire fait valider le compte rendu du dernier Conseil Municipal ayant eu lieu le 13 avril. Celui-ci concernait le budget, pas de réflexion, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Les conseillers municipaux sont invités à signer le registre des délibérations du dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Désignation de 2 référents à l'AIDAH, Association Intercantonale d'Intervention au Domicile des Aînés et des personnes Handicapées (portage de repas à domicile)

#### **1/ Désignation de 2 référents à l'AIDAH**

L'AIDAH est une association basée à Vigeois, qui assure la collecte des demandes et la livraison des repas sur le canton d'Uzerche pour les personnes handicapées / âgées / dans le besoin.

Afin de faire la promotion de leurs services auprès des habitants, l'association demande de nommer 2 référents, un titulaire et un suppléant.

- Le conseil municipal décide de nommer VIGNAL Sonia, en tant que titulaire et PIERRE FRANÇOIS Emmanuel en tant que suppléant.

#### **2/ Demande de participation financière à un voyage scolaire**

La commune a été saisie par le Collège de Lubersac pour une participation financière pour un voyage scolaire au Futuroscope pour l'enfant BRUNIES Wyatt, domicilié à Ségur-le-Château. Le coût du voyage pour la famille est de 118 €. La commune propose de participer à hauteur de 50 €. Le Conseil Municipal approuve cette participation financière de 50 € et sera versée au collège de Lubersac.

#### **3/ Conditions d'occupation de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire souhaite faire statuer le Conseil Municipal sur la mise en place d'une convention d'occupation de la salle polyvalente pour les associations qui occupent la salle polyvalente de manière régulière tout au long de l'année, afin de participer aux frais d'énergie : chauffage, électricité... Le Conseil Municipal s'accorde sur la somme de 100 € par an par association qui souhaite l'utiliser de manière fréquente notamment l'hiver.

#### **4/ Décisions concernant les projets d'aliénations de chemins publics, suite à l'enquête publique**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que l'enquête publique s'est déroulée du 28 mars au 11 avril et que le commissaire enquêteur a établi son rapport et ses conclusions.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur 4 dossiers. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont disponibles en Mairie, pour consultation.

Monsieur le Maire précise aux conseillers municipaux qu'ils ont le droit d'aller contre l'avis du commissaire enquêteur. Il demande aux conseillers s'ils souhaitent voter à main levée ou à bulletin secret, les conseillers optent pour le vote à main levée.

- **Dossiers chemins 1 et 2 Michel BURGUET et Bernard MASSIAS - projet d'aliénation d'un chemin rural aux lieux dits Les Jarousses et Champilloux.**

Ce chemin démarre aux Jarousses, après quelques mètres, il passe entre deux bâtiments ce qui fait un étranglement. Il se poursuit ensuite dans les champs en desservant dans la première moitié des parcelles appartenant à monsieur MASSIAS puis dans sa deuxième moitié des parcelles de monsieur MASSIAS et BURGUET.

Le seul but recherché dans cette demande d'aliénation est d'éviter ce chemin de traverser dans le village de la Jarousse, les bâtiments de la ferme de M. MASSIAS.

Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable à cette aliénation. Cette aliénation concerne un chemin qui n'est utilisé que par les riverains et par aucun randonneur privé ou associatif. Ce chemin constitue une diagonale entre 4 voies de circulation et cette dernière ne sera donc pas interrompue. Cette aliénation permettra à M. MASSIAS de clôturer, s'il le désire sa propriété, il faut noter que traverser une cour de ferme peut présenter des dangers (animaux, engins agricoles...)

Monsieur le Maire après l'exposition détaillée du dossier, demande aux conseillers municipaux s'ils approuvent l'avis du commissaire enquêteur. DELAHAYE Diana souhaite s'assurer que la randonnée pourra bien continuer dans une boucle ininterrompue à un autre endroit. Monsieur le Maire assure qu'il y a 4 autres chemins autour qui permettent de garder la boucle de randonnée ininterrompue.

Le Conseil Municipal approuve cet avis à l'unanimité et par conséquent, donne son accord concernant l'aliénation de ces chemins au profit de messieurs MASSIAS ET BURGUET.

- **Dossier chemin n°3 à la demande de Jean-Louis LABONNE , projet d'aliénation d'un chemin rural lieu-dit les Jarousses**

Ce dossier concernant le conseiller municipal Jean-Louis LABONNE, Monsieur le Maire lui demande de quitter la salle, et de ce fait ne participe pas à l'exposé, ni au vote.

Monsieur LABONNE demande l'aliénation de ce chemin situé au lieu-dit La Jarousse car il traverse les bâtiments constituant son domicile et d'autre part ce chemin n'est plus utilisé en tant que voie de circulation.

Lors de l'enquête publique, plusieurs personnes ont manifesté leur opposition à cette aliénation, mais à part des généralités, aucun élément pertinent ne justifie ces oppositions.

Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable à cette aliénation car ce chemin n'est pas indispensable à la vie et à la circulation dans la commune et que le chemin visé est parallèle à un autre chemin public proche ayant la même utilité.

Le Conseil Municipal approuve cet avis à l'unanimité et par conséquent, donne son accord concernant la demande d'aliénation de ce chemin au profit de M. Jean-Louis LABONNE.

- **Dossier chemin N°4 M et Mme TALOBRE. changement d'assiette d'un chemin rural au lieu-dit Guimordie**

Monsieur et Madame TALOBRE domiciliés à Guimordie souhaitent changer l'assiette d'un chemin rural qui fait le tour de leur maison. Monsieur et Madame TALOBRE donne du terrain pour le nouveau tracé de cette voie.

Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable à ce changement d'assiette, cela constitue une opération bénigne et sans conséquences sur les paysages et l'environnement, la circulation de toute personne sera aussi libre qu'avant et peut-être même un peu facilitée.

Le Conseil Municipal approuve cet avis à l'unanimité et par conséquent, donne son accord concernant le changement d'assiette du chemin rural entre la commune et M et Mme TALOBRE.

- **Dossier chemin N°5 Danielle BOTTOLIER CURTET, demande d'aliénation d'un chemin rural au lieu dit Les Palissas**

Madame BOTTOLLIER-CURTET demande l'aliénation d'un chemin public au lieu-dit « Palissas » qui traverse sa propriété.

Ce chemin part de la route et traverse les bâtiments de madame BOTTOLLIER-CURTET, puis il chemine dans les champs et les bois jusqu'à un autre chemin plus au Nord.

Elle exerce la profession de guide et reçoit de temps en temps des groupes en vue d'une promenade sur les chemins autour de son domicile ou les environs de SEGUR LE CHATEAU. Madame BOTTOLLIER-CURTET, qui elle-même utilise les chemins ruraux pour les besoins de sa profession, n'a pas l'intention de nuire à l'environnement.

Sa propriété est entourée de chemins et la suppression de ce chemin qui n'est plus utilisé que par elle ne changera rien à la circulation publique de la commune, ce chemin n'est plus visible sur le terrain.

Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable à cette demande d'aliénation car ce chemin n'est pas utilisé, il n'est pas visible sur le terrain, il n'est donc pas indispensable à la vie de la commune. De plus ce chemin est suppléé par des chemins publics parallèles ce qui ne rend pas le changement d'assiette utile.

Le Conseil Municipal approuve cet avis à l'unanimité et par conséquent, donne son accord concernant la demande d'aliénation de ce chemin au profit de Mme Danièle BOTTOLLIER CURTET.

## **5/ Questions diverses**

- **Point sur la nouvelle réglementation dans le village** : des personnes sont venues se plaindre suite à la nouvelle réglementation de stationnement : parkings payants, trop de panneaux, panneaux pas suffisamment visibles... Il est rappelé que cette réglementation sert à assurer la sécurité des visiteurs et habitants du village. Les camions de pompiers / Samu doivent pouvoir accéder au village et malheureusement à l'heure actuelle, lorsque le marché de pays a lieu, les gens se garent des deux côtés de la route, devant les entrées de maison, devant les voitures des habitants et dans les rues réservées uniquement aux habitants. La difficulté réside dans le fait de faire passer cette information aux touristes et visiteurs. Plusieurs solutions sont proposées : fermer avec une barrière amovible, la traversée du village à partir de la Rue des Claux jusqu'au cimetière en ne laissant entrer que les résidents, producteurs et organisateurs du marché de pays. Des demandes de devis ont été faites pour la mise en place d'une navette afin de diriger les visiteurs sur le parking du cimetière. Mais cela nécessite de mobiliser quelques personnes pour aider les visiteurs à se garer. Michel BORDES, président du Marché de Pays n'y est pas favorable et n'est pas satisfait de la nouvelle réglementation. Certes, le parking du Bois est devenu payant, mais il y a des possibilités pour se garer gratuitement ailleurs dans le village : église, cimetière.
- **Point sur les travaux terminés** :
  - La passerelle du pont Richard a été refaite par l'entreprise Art'toit,
  - la voie de circulation du parking du Bois a été faite par l'entreprise Lascaux (Changement des grilles des caniveaux...).
  - Depuis début août, les lampadaires sont installés sur le Parking du Bois, en attente de la mise en service. Les lampadaires ayant été installés sur le pont Richard et la ruelle Richard seront eux mis en service avec l'éclairage public dans la foulée.
  - Installation des panneaux (interdiction de stationner sauf résidents, signalisation des parkings...) Il faudrait transférer quelques grosses pierres du cimetière au niveau des horodateurs pour les protéger des voitures.
  - Installation de la bande supplémentaire de stationnement (environ 30 places) sur le parking du champ de foire, coût 300 euros.
  - Des rampes avec des cordes ont été installées dans les escaliers du Parking du Bois.

- Des chicanes de ralentissement ont été réalisées au niveau du passage piétons sur a RD 6 afin de garantir une meilleure sécurité pour les personnes qui souhaitent traverser la route pour rejoindre le village. En septembre, le Marie et Jacky POURRE se rendront à la Direction des routes afin de voir pour les ralentisseurs.
- Incivilités : l'année dernière suite aux incidents lors des marchés de pays, trois devis ont été demandé pour installer des caméras de surveillance, mais les coûts ne rentrant pas dans les budgets, ce projet avait été abandonné. Toutefois une demande devait être faite afin de demander une autorisation pour installer un système de vidéosurveillance. Le Maire a rencontré un gendarme de la Préfecture qui a assisté la commune dans le montage du dossier. Le dossier a été accepté dans sa totalité : surveillance des horodateurs, des poubelles, panneaux signalant la présence de caméra, installation de caméra factice... Il sera désormais possible d'installer des caméras, en accord avec l'arrêté préfectoral du 29/07/2022.
- Travaux d'accessibilité de la salle et des toilettes de la salle polyvalente : plusieurs devis ont été établis Entreprise Cluniat, entreprise LESPINAS. Devis plus abouti de LESPINAS. La Mairie avait pour projet de restaurer les toilettes dans la cour, mais LESPINAS a soulevé le problème de la fosse septique qui se situe juste en dessous des toilettes. Il faudrait démonter la charpente du bâtiment, ce qui ferait augmenter le budget. Donc une autre hypothèse a été lancée par le Maire et Jacky POURRE, celle de créer des toilettes handicapées dans la salle polyvalente, et de juste rafraîchir les toilettes de la cour. Emmanuel PIERRE FRANCOIS prévient que cela pourrait être pris pour de la discrimination envers les personnes handicapées (deux toilettes différentes).
- Personnel communal :
  - Suite au surplus de travail de régie de la secrétaire de mairie dû à l'installation des horodateurs, la mairie a engagé une personne en CDD pour assurer le poste d'agent d'entretien des bâtiments publics elle a commencé au 1er juillet. Son travail consiste notamment dans l'entretien des sanitaires publics, de la mairie et de la salle polyvalente et le cas échéant, elle viendra également en appui au cantonnier.
  - Congés d'été : Remplacement de la secrétaire de mairie durant ses congés par un agent du service de remplacement du CDG 19. Le cantonnier sera en congés du 29 août au 16 septembre : l'arrosage des fleurs, le relevage des poubelles, la surveillance et maintenance de la lagune et des stations seront pris en charge par les conseillers volontaires.
- Demande du maire aux conseillers de réfléchir sur les projets de 2023 / 2024 / 2025 avant la fin de l'année, pour la prochaine contractualisation départementale. En 2023, le travail d'archivage devra se poursuivre, les travaux du gîte devront se terminer. Diverses idées sont émises : barrière pour la lagune, tracteur tondeuse, trouver un autre atelier municipal pour le cantonnier, borne électrique pour les véhicules électriques, parking vélos, repeindre les ponts, réparer l'escalier qui monte à l'Aumônière, traiter le problème des pigeons dans les rues. Moulin : faire une étude de rentabilité, combien ça va coûter, combien ça va rapporter (faire venir Marc Pol Lajaima au prochain conseil pour faire un bilan de ce qu'il a appris sur le moulin). Proposition de programmer une réunion avec les habitants concernant la réhabilitation du local Magnoux et son devenir, proposer aux habitants une formation incendie.
- Le gîte est toujours à vendre.

La séance est levée à 22h45.